



Villeneuve
Saint Georges

ANNEE 2017

4eme SÉANCE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le 28 septembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, se sont réunis à 19h30 à la salle Malraux, 2 allée Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire le 21 septembre 2017 conformément à l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Sylvie ALTMAN, Daniel HENRY, Laurent DUTHEIL (à partir du point n°1, sauf pour les vœux), Elsa BARDEAUX, Sylvie RICHETON, Charles KNOPFER (jusqu'au point n°7), Guillaume POIRET (à compter du point n°1), Nathalie DINNER, Christian JONCRET, Bénédicte BOUSSON-JANEAU, Marema GAYE (jusqu'au point n°6), Jean-Pierre DAVIDÉ, Omar CHERIGUENE, Sabah CABELLO SANCHEZ, Marc THIBERVILLE, Soazic DEBBACHE, Birol BIYIK, Mohamed BEN YAKHLEF (jusqu'au point n°12), Insaf CHEBAANE, Mubbashar KHOKHAR, Nadia BEN MOUSSA, Imen GUEDDA, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, Kristell NIASME

ABSENTS REPRESENTÉS

Charles KNOPFER a donné procuration à Bénédicte BOUSSON-JANEAU (à partir du point n°8)
Yannick PILATTE a donné procuration à Sylvie RICHETON
Marema GAYE a donné procuration à Sabah CABELLO SANCHEZ (à partir du point n°7)
Maurice BELVA a donné procuration à Daniel HENRY
José GRACIA a donné procuration à Marc THIBERVILLE
Mariam DOUMBIA a donné procuration à Soazic DEBBACHE
Mohamed BEN YAKHLEF a donné procuration à Nadia BEN MOUSSA (à partir du point n°13)
Kalayarasi RAVIENDRANATHAN a donné procuration à Elsa BARDEAUX
Alexandre BOYER a donné procuration à Christian JONCRET
Julia MORO a donné procuration à Nathalie DINNER
Stéphanie ALEXANDRE a donné procuration à Guillaume POIRET (à partir du point n°1)
Anastasia MARIE DE FICQUELMONT a donné procuration à Philippe GAUDIN

ABSENTS NON REPRESENTÉS

Laurent DUTHEIL (jusqu'à l'approbation du compte-rendu et pour les vœux), Guillaume POIRET (jusqu'à l'approbation du compte-rendu), Stéphanie ALEXANDRE (jusqu'à l'approbation du compte-rendu), Jean-Paul ESPINAR, Jocelyne LAVOCAT, Dominique JOLY

PARTICIPAIENT A LA RÉUNION

Lionel CHABERT, Directeur de Cabinet
Manuel MENAL, Directeur général des services
Eugène MONTANTIN, Directeur général adjoint des services
Jean TOGUYENI, Directeur général adjoint des services
Julien SAHUGUET, Directeur général adjoint des services
Aurore RANÇON MEYREL, Directrice des Affaires juridiques, des assemblées et des achats publics
Vincent THIBAUD, Responsable du service des Affaires juridiques et des assemblées

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Imen GUEDDA** a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. **M. Manuel MENAL**, Directeur général des services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

Affaires traitées en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Approbation du compte rendu analytique du 30 juin 2017

Le conseil municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés

URBANISME, AMENAGEMENT, COMMERCES ET ACTIVITES ECONOMIQUES HABITAT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

DAUP/DGAS

1. Mme la Maire - Signature du Contrat d'Intérêt National pour le quartier de Triage

Le conseil municipal,

Par 34 voix pour,
Krystell NIASME et Birol BIYIK s'étant abstenus,

Approuve le projet de Contrat d'Intérêt National ci-annexé sur le site du Triage et autorise la Maire à signer ledit contrat ainsi que tout document y afférent.

Habitat

2. Mme DINNER - Renouvellement du Conseil d'administration de l'OPH de Villeneuve-Saint-Georges dans le cadre de son rattachement à l'EPT Grand Orly Seine Bièvre

Le conseil municipal,

Par 29 voix pour,
Imen GUEDDA, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN (pour son compte et celui d'Anastasia MARIE DE FICQUELMONT) et Kristell NIASME ayant voté contre,

Propose à l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre de fixer à 27 le nombre des administrateurs de l'Office public de l'habitat de Villeneuve-Saint-Georges ayant voix délibératives,

Propose à l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre la nomination de la liste suivante :

- 6 élus du Conseil de territoire :

- Nathalie DINNER
- Sylvie ALTMAN
- Stéphanie ALEXANDRE
- Alexandre BOYER
- Philippe BOUYSSOU
- Hocine TMIMI

- 6 personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement ou de financement des politiques et affaires sociales, non élues au Conseil de territoire :

- Martine AUBERT
- Mariam DIA
- Pierre VENTURINI
- Fanta MACALOU
- Emilie ROUSSEL
- Founémoussou TOURE

- 3 personnalités qualifiées ayant la qualité d' élu de la commune :

- Yannick PILATTE
- Mariam DOUMBIA
- Guillaume POIRET

- 1 administrateur représentant la caisse d'allocations familiales :

- Jean-Pierre CHEVALIER

- 1 administrateur de l'Udaf :

- Bernard BOSSU

- 1 administrateur représentant les associés des collecteurs « Action logement »,

- Fanny MARCHAND

- 2 administrateurs représentant de l'organisation syndicale de salariés du 94 :

- Eliane VINET (CGT)
- Gabin ABENA (CFDT)

- 2 administrateurs représentant des associations d'insertion :

- Pascal CAYRE (PLURIEL 94)
- Frédéric BAUDIER (AUVM)

- 5 administrateurs représentants des locataires

- Hélyett THOMAS
- Florent PRIAN
- Sophie LUSINIER
- Jean-Jacques TROVATO
- Lionel DONDELINGER

Urbanisme

3. M KNOPFER - Acquisition amiable de terrain sis 41 bis chemin des Pêcheurs et démolition du bâti

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'acquisition à l'amiable d'un terrain sis 41 bis chemin des Pêcheurs, cadastré AR 117 d'une superficie de 249 m², comportant un bâti de 40 m², au prix de 90 000 €,

Autorise la Maire à signer les actes correspondants à cette acquisition,

Autorise la prise en charge financière de la taxe foncière au prorata du jour de la signature de l'acte notarié,

Sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie l'avance sans frais de la somme restante pour l'acquisition du bien susvisé ainsi que le versement d'acomptes par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil départemental du Val-de-Marne,

Autorise la Maire à déposer le permis de démolir et/ou d'aménager nécessaire à la réalisation du projet et à signer les documents y afférents,

Dit que la dépense sera imputée au budget de l'exercice considéré.

4. M KNOPFER - Modification des statuts du Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF 94)

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les statuts modifiés du SAF 94 tels qu'annexés à la présente délibération.

Renouvellement urbain

5. M HENRY – Approbation de la Convention de mise à disposition de la Place du Lavoir par la Ville à l'EPA ORSA pour réaliser les travaux préalables

Le conseil municipal,

Par 32 voix pour,

Imen GUEDDA, Birol BIYIK, Philippe GAUDIN (pour le compte d'Anastasia MARIE DE FICQUELMONT) et Kristell NIASME s'étant abstenus,

Autorise la Maire à signer la convention annexée à la présente délibération en vue de la mise à disposition de la parcelle AP 87 dite « Place du Lavoir » à l'EPA ORSA pour une durée de 12 mois.

FINANCES, TRAVAUX, PERSONNEL ET AFFAIRES GENERALES

Finances

6. Mme DINNER - Approbation de la convention de garantie d'emprunt au profit de la SA Immobilière 3F pour l'opération de construction de 86 logements collectifs avenue de Choisy

Le conseil municipal,

Par 32 voix pour,

Philippe GAUDIN (pour le compte d'Anastasia MARIE DE FICQUELMONT) ayant voté contre,

Imen GUEDDA, Birol BIYIK et Kristell NIASME s'étant abstenus,

Accorde la garantie de la commune de 100% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total 10 776 000 euros souscrit par la SA Immobilière 3F auprès de du Crédit Agricole

Ce prêt PLS est destiné à financer les travaux de la construction de 86 logements situés Avenue de Choisy,

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt contracté au titre du Prêt Locatif Social Bâti : 5 635 000€
- Frais de dossier : 2 500€
- Durée du différé d'amortissement : 3 à 24 mois
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel révisable : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1.11%
- Périodicité : annuelle
- Profil d'amortissement : amortissement progressif 30/360
- Remboursement anticipé : A l'initiative de l'emprunteur à chaque échéance avec paiement d'une indemnité (IRA) = 0.40% x capital restant dû x nombre d'année résiduelles.
- Montant du prêt Prêt Locatif Social Foncier: 5 141 000 €
- Frais de dossier : 2500€
- Durée du différé d'amortissement : 3 à 24 mois
- Durée de la période d'amortissement : 50 ans
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel révisable : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1.11%
- Périodicité : annuelle
- Profil d'amortissement : amortissement progressif 30/360
- Remboursement anticipé : A l'initiative de l'emprunteur à chaque échéance avec paiement d'une indemnité (IRA) = 0.40% x capital restant dû x nombre d'année résiduelles.

Dit que la garantie est apportée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement due par SA d'HLM 3F, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Agricole, la collectivité s'engage à se substituer à SA Immobilière .3F pour son paiement,

Dit que la Commune de Villeneuve Saint Georges s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,

Autorise la Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Agricole et l'emprunteur,

Dit qu'en contrepartie de la garantie indiquée ci-dessus, un contingent de 17 logements (2 T1, 5 T2, 6 T3 et 4 T4) sera mis à disposition de la Ville. Les modalités de réservation et les logements réservés seront fixés dans une convention de réservation à intervenir entre la Ville et la SA Immobilière 3F,

Autorise la Maire à signer ladite convention de réservation, ainsi que tous actes y afférents.

7. M HENRY - Inscription en non valeur des créances irrécouvrables et constatation d'extinction de créances dans le cadre de procédures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire

Le conseil municipal,

Par 31 voix pour,

Imen GUEDDA, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT et Philippe GAUDIN (pour son compte et celui d'Anastasia MARIE DE FICQUELMONT) s'étant abstenus,

Approuve la liste présentée par la Trésorerie Principale des titres admis en non valeur pour un montant global de 53 436.64 €,

Constate l'effacement de dettes concernant les titres de recette ci-annexés pour un montant de 6 113.82 €,

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice 2017.

8. M HENRY - Décision modificative n°1–Budget principal 2017

Le conseil municipal,

Par 28 voix pour,

Imen GUEDDA, Birol BIYIK, Michel FAISSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN (pour son compte et celui d'Anastasia MARIE DE FCQUELMONT) et Kristell NIASME s'étant abstenus,

Approuve la décision modificative n°1 pour le budget principal 2017, comme présentée dans les tableaux ci-annexés et équilibré en fonctionnement et en investissement comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses :	338 405.00 €	Dépenses :	1 186 152.84€
Recettes :	338 405.00 €	Recettes :	1 186 152.84€

Par 35 voix pour,

Imen GUEDDA s'étant abstenue,

Approuve la décision modificative n°1 pour le budget annexe Théâtre 2017, comme présentée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	500.00 €
Recettes :	500.00 €

9. M GRACIA - Accord cadre de fourniture de denrées alimentaires et prestations traiteur – Autorisation à la Maire de lancer la procédure d'appel d'offres ouvert européen et de signer les marchés avec les entreprises retenues par la CAO

Le conseil municipal,

Par 29 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN (pour son compte et celui d'Anastasia MARIE DE FICQUELMONT) et Kristell NIASME s'étant abstenus,

Autorise la Maire à lancer la procédure d'Appel d'Offres ouvert européen pour la fourniture de denrées alimentaires et prestations traiteur et à signer les marchés pour les différents lots avec les entreprises qui seront déclarées attributaires par la Commission d'Appel d'Offres,

Autorise la Maire à signer tous les documents administratifs, techniques et financiers y afférents,

Précise que les dépenses relatives à la présente délibération seront imputées au budget de l'exercice considéré.

10. M PILATTE - Subvention exceptionnelle aux associations suite au passage de l'Ouragan IRMA

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide du versement des subventions exceptionnelles suivantes :

- 750 euros pour l'association LA CROIX ROUGE FRANCAISE
- 750 euros pour l'association SECOURS POPULAIRE

Dit que les crédits correspondants sont ouverts à la nature 6574,

Autorise la Maire à signer les conventions nécessaires.

Espaces publics

11. M HENRY - SyAGE : modification de son périmètre et de ses statuts

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les nouveaux statuts du SyAGE ci-annexés, et autorise la Maire à signer tout document s'y rapportant,

Donne un avis favorable à :

- L'adhésion de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir au SyAGE pour les compétences « Assainissement, eaux usées et gestion des eaux pluviales » et « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres »,
- L'adhésion de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine à la compétence « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres »,
- Le retrait de la commune de Tigery du SyAGE.

12. M HENRY – Approbation de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la commune de Villeneuve-Saint-Georges au SyAGE pour certains travaux de voirie et équipements rue Curie

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise la Maire à signer la convention ci-annexée de transfert de la maîtrise d'ouvrage de la commune de Villeneuve-Saint-Georges au SyAGE pour certains travaux et équipements de voirie rue Curie,

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au 822.2315 du budget de l'exercice courant.

13. M HENRY - Dépôt d'un dossier de permis d'aménager rue du Port

Le conseil municipal,

Par 34 voix pour,
Philippe GAUDIN (pour le compte d'Anastasia MARIE DE FICQUELMONT) ayant voté contre,
Kristell NIASME s'étant abstenue,

Autorise la Maire à déposer un dossier de permis d'aménager la rue du Port ainsi que tout document administratif ou financier s'y rapportant,

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice considéré.

Ressources Humaines

14. M JONCRET - Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2017, comme suit :

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		NOUVEL EFFECTIF
Adjoint administratif à temps complet	61	- 14		47
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	36		+12	48
Rédacteur à temps complet	13		+ 1	14
Attaché à temps complet	29	- 3		26
Attaché principal à temps complet	6		+ 3	9
Adjoint technique à temps complet	277	- 10	+ 1	268
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	32	- 3	+ 10	39
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	6		+ 3	9
Agent de maîtrise à temps complet	25	- 4		21
Agent de maîtrise principal à temps complet	15		+ 4	19
Agents social à temps complet	2	- 1		1
Agent social principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	0		+ 1	1
Cadre de santé 2 ^{ème} classe à temps complet	1	- 1		0
Cadre de santé 1 ^{ère} classe à temps complet	0		+1	1
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	2	- 1		1
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	3		+ 1	4
Adjoint d'animation à temps complet	94	- 3		91
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	11		+ 3	14
Assistant d'enseignement artistique à temps non complet 19h00	1	- 1		0
Assistant d'enseignement artistique à temps complet	0		+ 1	1

Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	3	- 1		2
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 4h00	2		+ 2	4
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet 11h00	0		+ 1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet 5h00	0		+ 1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet 3h30	1	- 1		0
Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 5h45	1	- 1		0
Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 5h15	0		+ 1	1
Médecin hors classe à temps non complet 17h30 (généraliste)	1	- 1		0
Médecin hors classe à temps non complet 14h00 (généraliste)	2		+ 2	4
Médecin hors classe à temps non complet 10h30 (gynécologue)	2	- 1		1
TOTAL	626	- 46	+ 48	628

Dit que les dépenses afférentes seront imputées au chapitre 012 du budget de l'exercice considéré.

15. M JONCRET - Recrutement de fonctionnaires dans le cadre d'activités accessoires

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise le recrutement de fonctionnaires dans le cadre d'activités accessoires pour l'organisation des services,

Fixe la rémunération des activités accessoires sur la base d'une indemnité horaire égale à l'indice de rémunération de l'agent recruté majoré de 10%,

Dit que ces dépenses afférentes à la présente décision seront imputées au chapitre 012 du budget de l'exercice considéré.

16. M JONCRET - Conditions et modalités de remboursement des frais occasionnés par les déplacements des agents communaux

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de rembourser les frais de déplacement engagés par les agents communaux autorisés par un ordre de mission à se déplacer hors de la résidence administrative et hors de la résidence familiale pour effectuer une mission, suivre une formation ou se présenter aux épreuves des concours et examens professionnels,

Dit que l'agent peut prétendre à la prise en charge de ses frais de transport (billet de train, d'avion etc., en classe économique),

Décide de rembourser les frais occasionnés par l'hébergement temporaire des agents communaux sur la base des montants engagés dans la limite des indemnités de mission prévues par l'arrêté du 3 juillet 2006 :

Indemnité de nuitée : 60 euros

Indemnité de repas : 15,25 euros

Dit que l'indemnité de repas est réduite de 50% lorsque l'agent a la possibilité de se rendre dans un restaurant administratif ou assimilé,

Décide de rembourser les frais de repas engagés lors des préparations aux concours et examens professionnels sur la base de 6,86 euros par repas dans la limite de 15 repas par année civile et par agent,

Décide de retenir les indemnités kilométriques fixées par l'arrêté du 26 août 2008 comme base d'indemnisation des frais d'utilisation de véhicule personnel par les agents communaux dans le cadre des déplacements réalisés pour le compte de la commune,

Décide de rembourser les frais de péage et les frais de stationnement, après accord du Directeur Général des Services et quand l'intérêt du service le justifie.

Dit que l'utilisation d'un taxi ou d'un véhicule de location peut donner lieu au remboursement de la course ou des frais de stationnement et de péage, après accord du Directeur Général des Services et quand l'intérêt du service le justifie,

Décide de rembourser les frais de transport engagés pour se présenter aux épreuves d'un concours ou un examen professionnel de l'administration (épreuves d'admissibilité et d'admission) dans la limite d'un aller-retour par année civile et par agent,

Dit que les remboursements ne sont versés qu'après réception des justificatifs obligatoires (frais de repas, frais de transport, frais d'hébergement) transmis dans un délai maximum de quinze jours à la Direction des Ressources Humaines,

Dit que les montants des indemnités de déplacement (transport, repas, hébergement ...) feront l'objet d'un ajustement dès lors qu'elles seront revalorisées ou modifiées par un texte réglementaire,

Autorise la Mairie à signer tous les documents relatifs à ce dispositif,

Dit que ces dépenses afférentes à la présente décision seront imputées au chapitre 12 du budget de l'exercice considéré.

CULTURE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Théâtre

17. M POIRET – Approbation du Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) avec les villes de Choisy-le-Roi et Valenton

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'engagement de la Ville de Villeneuve-Saint-Georges dans le dispositif en préfiguration du CLEA 2017-2018 ainsi que la constitution d'un Comité de pilotage réunissant les villes de Choisy-le-Roi, Valenton et Villeneuve Saint-Georges, afin de procéder à l'écriture d'un projet 2018-2020,

Dit que les dépenses et recettes seront imputées au budget de l'exercice considéré.

Médiathèque

18. M POIRET – Attribution du nom « Jean-Ferrat » comme nom de la nouvelle médiathèque située au 45/53 rue de Paris

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'attribution du nom « Jean-Ferrat » à la nouvelle médiathèque située au 45/53 rue de Paris.

Archives

19. Mme MORO – Approbation de la convention de mise à disposition par le SAF 94 d'un pavillon pour la création d'une Maison des artistes et attribution du nom « Frida Kahlo »

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise la Maire à signer la convention de mise à disposition du pavillon sis 6 avenue Pierre-Mendès-France avec le SAF 94,

Engage toutes les dépenses consécutives au transfert de jouissance,

Autorise la Maire à signer tous les documents administratifs et financiers y afférents,

Approuve l'attribution du nom « Frida Kahlo » à la Maison des artistes située 6 avenue Pierre Mendès France.

PETITE ENFANCE, ENFANCE ET EDUCATION

Enfance

20. Mme RICHTON – Frais liés à la scolarité : approbation d'une convention de réciprocité avec Valenton et modification des tarifs pour les élèves extérieurs scolarisés en ULIS

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le projet de convention ci-annexé entre Villeneuve-Saint-Georges et Valenton concernant la prise en charge des frais de scolarité pour les enfants scolarisés dans une autre commune pour une durée d'un an reconductible 2 fois, et autorise la Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent,

Dit que pour les élèves extérieurs scolarisés en ULIS dans les écoles de la commune, le tarif applicable pour l'ensemble des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires dépend du quotient familial calculé par la commune de Villeneuve-Saint-Georges,

Dit que les recettes et dépenses correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice considéré

- Liberté pour Salah HAMOURI

Le conseil municipal,

Par 24 voix pour,

Guillaume POIRET (pour son compte et celui de Stéphanie ALEXANDRE), Bénédicte BOUSSON-JANEAU (pour son compte et celui de Charles KNOPFER), Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN (pour son compte et celui d'Anastasia MARIE DE FICQUELMONT) et Kristell NIASME n'ayant pas pris part au vote,

Attend du Président de la République Emmanuel Macron, du Ministre des affaires étrangères Jean-Yves Le Drian, du Consulat de France à Jérusalem, qu'ils dénoncent la détention abjecte de Salah Hamouri et réclament officiellement sa libération, comme ils l'ont fait récemment et justement pour Loup Bureau auprès du Régime d'Erdogan en Turquie.

Refuse la banalisation des arrestations de Palestiniens qui ont pour seule raison l'acharnement du gouvernement israélien à maintenir l'occupation de ce pays, et piétiner toutes les résolutions de l'ONU qui exigent le retour à un chemin de paix véritable pour sortir du conflit israélo-palestinien,

Demande la libération de tous les prisonniers Palestiniens et Israélo-palestiniens sur lesquels ne reposent aucune charge et qui n'ont droit à aucun procès équitable, tous arrêtés injustement comme le Député Marwan Barghouti,

Réaffirme que Villeneuve-Saint-Georges, ville amie des enfants et ville de paix, assure que jamais l'injustice, les violences, les vexations que subit le peuple Palestinien et l'occupation, les accaparements de la terre de l'Etat Palestinien par l'Etat d'Israël, n'imposeront l'apaisement des tensions au Proche et Moyen-Orient, et ne garantirons une paix durable pour les peuples.

- Pour le droit inaliénable et fondamental au logement

Le conseil municipal,

Par 28 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN (pour son compte et celui d'Anastasia MARIE DE FICQUELMONT) et Kristell NIASME n'ayant pas pris part au vote,

Exige un réel soutien financier du gouvernement pour le développement de l'offre sociale

Exige le maintien et la revalorisation des APL, outil essentiel de la solidarité nationale.

Exige le respect et le renforcement des engagements de l'État pour la rénovation urbaine ;

Exige de la part de Jacques Mézard, Ministre de la cohésion des territoires, et de son secrétaire d'Etat, Julien Denormandie l'abrogation pure et simple de ces mesures et la non inscription dans le projet de loi « logement et mobilité » prévu pour le dernier trimestre 2017 et de fait dans le « projet de loi de finance 2018 ».

Soutient les légitimes revendications des acteurs du droit au logement pour une revalorisation immédiate des aides personnalisées au logement

Fin de la séance à 21h50